

Nancy, le 21 février 2017

Communiqué de presse

Insee Analyses Grand Est n° 34 - février 2017

**175 000 seniors dépendants dans le Grand Est en 2030 :
un enjeu d'emploi pour les territoires**

Anticiper l'évolution du nombre de personnes âgées sur un territoire est une nécessité pour les institutions intervenant sur le champ de la vieillesse et de la dépendance. Le vieillissement de la population est notamment un réel enjeu en matière d'emploi. Les besoins futurs et le nombre de personnes à former dans les métiers du sanitaire et social doivent être envisagés. Des politiques publiques sont mises en œuvre, pour prendre en compte la perte d'autonomie des personnes âgées et leur assurer un soutien financier.

Dans le Grand Est, 1 328 000 personnes ont plus de 60 ans en 2013, soit près d'un quart de la population. Ce nombre continue de croître et s'accompagne d'une augmentation progressive de la dépendance, avec l'arrivée à des âges avancés de la génération du baby-boom. En 2030, plus de 1 700 000 seniors résideraient dans la région, parmi lesquels 175 000 pourraient être dépendants.

En 2011, près de 61 600 personnes âgées du Grand Est étaient prises en charge dans des établissements pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes. Près de neuf résidents sur dix vivaient dans des EHPAD, avec une assistance permanente du personnel. Si la tendance récente d'évolution du nombre de résidents en institution se poursuit, l'offre d'hébergement dans le Grand Est devrait atteindre 90 000 places en 2020. À taux d'encadrement constant, les besoins en personnel devraient alors augmenter de près de 35 %, soit 12 000 emplois supplémentaires. Au total, près de 50 000 emplois seraient nécessaires pour le fonctionnement des établissements.

Par ailleurs, les personnes âgées dépendantes qui ne sont pas prises en charge en institution peuvent bénéficier d'aide à domicile. Le nombre d'emplois à domicile à destination de ces personnes devrait atteindre 45 400 dans le Grand Est en 2020, si les taux de recours actuels aux professionnels restent constants. La loi d'adaptation de la société au vieillissement, mise en œuvre en 2015, traduit l'enjeu que représente pour les territoires le maintien à domicile. Ainsi, les textes législatifs vont dans le sens d'une amélioration de l'autonomie des personnes âgées et d'un développement de leur maintien à domicile.

Publiable le 22 février 2016 à 8 heures

Contacts presse

Strasbourg Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77 veronique.heili@insee.fr	Reims Catherine Durand ☎ 03 26 48 66 60 dr51-communication-externe@insee.fr	Nancy Brigitte Militzer ☎ 03 83 91 85 19 brigitte.militzer@insee.fr
--	--	---

Nos publications sont consultables sur le site : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=collections-regionales/acal/publications.htm>